

## Gestion du risque pour les institutions collectives et communes

# La réserve d'intérêts contre le problème de dilution

La gestion du risque des institutions collectives et communes est particulièrement difficile par rapport à celle des caisses de pensions d'entreprise. Comme les employeurs adhérents peuvent partir à tout moment et que d'autres peuvent s'affilier, la sécurité de planification est absente dans ces institutions. Les risques de déstabilisation face à un découvert ou de dilution face à un excédent de couverture en sont la conséquence. Il faut de nouvelles idées pour résoudre cette problématique.

Un aspect essentiel de l'évaluation du risque est l'analyse de la structure des assurés: les institutions de prévoyance ayant une part d'assurés actifs supérieure à la moyenne (caisses dominées par les actifs) peuvent se sortir elles-mêmes des situations de crise et sont donc nettement plus aptes à supporter les risques que les caisses où les rentiers dominent. Dans une caisse de pensions d'entreprise, il est relativement aisé de prévoir l'évolution de la structure d'assurés et donc celle de l'aptitude au risque en raison de l'engagement des employeurs. Il en va autrement des institutions collectives et communes, d'autant que celles-ci peuvent subir rapidement des modifications considérables et difficilement prévisibles de leur structure d'assurés suite à des résiliations ou à de nouvelles affiliations. Ceci a également des conséquences pour l'évaluation de l'aptitude au risque et les mesures à prévoir dans le cadre de la gestion du risque.

### Stabilité d'une caisse de pensions d'entreprise

Le graphique 1 (page 24, dans l'article allemand), illustre l'influence de la structure d'assurés sur la stabilité d'une institution de prévoyance: il représente l'évolution de deux caisses de pensions ayant une situation financière initiale identique mais des structures d'assurés différentes.

On se base sur l'hypothèse suivante: avec un degré de couverture de 100%, elles présentent toutes deux un rendement sur leurs placements ainsi qu'un rendement visé actuel (rendement nécessaire sur les placements pour maintenir le taux de couverture actuel de 100%) de 3%. Dans cette attente, le degré de couverture des deux caisses de pensions resterait donc à 100% au fil du temps.

### Test avec un krach boursier

L'aptitude au risque implique de pouvoir supporter un krach boursier. Pour juger de l'aptitude au risque des deux caisses de pensions, on suppose donc qu'un krach boursier survient la première année et entraîne une baisse de 20% du degré de couverture. On voit que les deux caisses évoluent très différemment après le krach alors qu'elles suivaient la même évolution avant cet événement – pour permettre une meilleure comparaison, les réductions de prestations ou les mesures d'assainissement ne sont pas prises en compte. Tandis que la caisse dominée par les actifs se rapproche progressivement d'une couverture intégrale, le degré de couverture de la caisse dominée par les rentiers diminue toujours plus vite.

Cette influence de la structure d'assurés sur l'évolution du taux de couverture est explicitée en chiffres dans le gra-

phique 2 (page 24, dans l'article allemand): le degré de couverture de la caisse dominée par les actifs augmente de 1% en un an pour une seule raison: un cash-flow net positif. Inversement, il diminue de 1.1% pour la caisse dominée par les rentiers en raison de son cash-flow net négatif.

### En bref

- > En cas d'excédent de couverture, les nouvelles adhésions peuvent entraîner des effets de dilution pour les adhésions existantes
- > Concrètement, les adhérents fidèles sont pénalisés si la caisse de pensions ne prend pas de mesures pour remédier à cette situation

On peut donc en tirer les conclusions suivantes:

- Caractéristiques de stabilité d'une caisse dominée par les actifs: dans une institution de prévoyance ayant une part élevée d'assurés actifs et donc un cash-flow positif, le lien entre degré de couverture et rendement visé est positif: plus le degré de couverture est faible, plus le rendement visé est bas (voir graphique 3, représentation 3a, page 25, dans l'article allemand). De ce rapport positif entre rendement visé et taux de couverture résulte une évolution convergente du degré de couverture au fil du temps.
- Caractéristiques de stabilité d'une caisse dominée par les rentiers: dans une institution de prévoyance ayant une part faible d'assurés actifs et donc un cash-flow négatif, le lien entre degré de couverture et rendement visé est négatif: plus le degré de couverture est faible, plus le rendement visé est élevé

(voir graphique 3, représentation 3b, page 25). De rapport négatif entre rendement visé et taux de couverture résulte une évolution divergente du degré de couverture au fil du temps.

### Stabilité d'une institution collective ou commune

A la différence d'une caisse de pensions d'entreprise, une institution collective ou commune a de nombreux adhérents. Ces institutions de prévoyance affiliées peuvent résilier leur contrat d'adhésion chaque année, ce qui engendre des sorties de capitaux. D'un autre côté, l'arrivée de nouveaux adhérents conduit à des entrées de capitaux. Pour une institution collective ou commune, il en résulte donc, en plus de la fluctuation individuelle au sein des institutions de prévoyance affiliées, une insécurité sur la fluctuation collective (= entrées/sorties d'institutions de prévoyance).

En conséquence, la composition actuelle de l'effectif d'assurés ne permet que dans une certaine mesure de prévoir son évolution future et donc la stabilité future de l'institution. Pour les institutions collectives et communes caractérisées par un degré de couverture uniforme, l'évaluation de la stabilité se heurte à la problématique suivante:

#### Caractéristiques de stabilité d'une institution collective ou commune

En l'absence de mesures correspondantes, il faut partir du principe que les résiliations de contrats d'adhésion sont plus nombreuses en période de découvert et que les nouvelles adhésions augmentent en période d'excédent de couverture. En conséquence, les résiliations de contrats aboutissent à une augmentation des sorties de capitaux en phase de découvert tandis que les nouvelles adhésions se traduisent par des entrées de capitaux supplémentaires en phase d'excédent de couverture. Si des mesures efficaces ne sont pas prises pour y remédier, une institution collective ou commune évoluera comme une caisse dominée par les rentiers si elle est en découvert et comme une caisse dominée par les actifs si elle présente un excédent de couverture. Pour une institution collective ou commune, il en résulte en principe un affaiblissement de dynamique comme illustré dans le graphique 3, page 25 (représentation 3c).

### Gestion du risque dans une institution collective ou commune

#### La théorie

Comment lutter efficacement contre ces effets indésirables pour la stabilité? Une institution collective ou commune pourrait faire en sorte que ses conditions d'adhésion et de résiliation empêchent les effets de déstabilisation en cas de découvert ou les effets de dilution en cas d'excédent de couverture.

La solution la plus simple apparaît évidente: au lieu que les nouveaux adhérents apportent 100% de leurs capitaux de prévoyance ou que les institutions sortantes partent avec 100% de leurs capitaux de prévoyance, les entrées et sorties d'institutions de prévoyance s'effectueraient sur la base du degré de couverture actuelle en vigueur dans l'institution collective ou commune.

Cette solution permettrait théoriquement d'éliminer intégralement les risques de déstabilisation en cas de découvert tout comme les risques de dilution en cas d'excédent de couverture.

Si, en cas de découvert, la mise en œuvre de ces conditions de résiliation est limitée par l'art. 53d al. 3 LPP, en cas d'excédent de couverture, c'est le manque de possibilités d'acquiescer de nouveaux adhérents qui empêche en pratique la mise en œuvre de ces conditions d'adhésion pour l'institution collective ou commune.

#### La pratique

En adaptant leurs conditions de résiliation, la plupart des institutions collectives et communes (ayant un degré de découvert uniforme) concernées par cette problématique ont trouvé des moyens d'enrayer – à défaut d'éliminer – les risques de déstabilisation en période de découvert. Il en va autrement des risques de dilution face à un excédent de couverture: dans ce cas, les institutions concernées n'ont quasiment pas d'instrument à leur disposition pour éviter les effets de dilution indésirables. Des redistributions des adhésions existantes, qui ont contribué au développement de l'excédent de couverture et à la réserve pour fluctuation de valeur, vers les nouvelles adhésions en sont la conséquence inéluctable. Dans la gestion du risque survient le conflit d'objectifs entre une réserve pour fluctuation de valeur éle-

vée, qui accroît certes la sécurité du système, mais accentuée en même temps la problématique de dilution induite par les nouvelles adhésions, et une réserve pour fluctuation de valeur faible qui limite certes le problème de dilution mais augmente aussi le risque de découvert ou d'assainissement. La réserve d'intérêts est un instrument novateur pour résoudre ce conflit d'objectifs.

### La réserve d'intérêts contre le problème de dilution

La réserve d'intérêts se fonde sur une règle de rémunération dépendante du degré de couverture qui prévoit une hausse rapide de la rémunération supplémentaire pour les assurés existants en cas d'excédent de couverture. Toutefois, au lieu de verser immédiatement cette rémunération supplémentaire, une réserve d'intérêts est constituée et versée sur une période définie (par exemple 5 ans) – et ce, uniquement aux institutions de prévoyance déjà affiliées auprès de l'institution collective ou commune au moment de la création de cette réserve. Cette règle de distribution protège efficacement les assurés existants contre la dilution de leurs droits occasionnée par de nouvelles adhésions. Comme une nouvelle réserve d'intérêts est constituée l'année suivante selon le même modèle, une institution affiliée de longue date recevra diverses rémunérations supplémentaires issues de plusieurs réserves au cours d'une année civile. Que se passera-t-il si l'institution collective ou commune entre en découvert? Dans ce cas, les réserves d'intérêts existantes qui n'ont pas encore été versées seront utilisées pour combler le découvert. Ce rôle protecteur de la réserve d'intérêts tient précisément compte de l'aspect sécurité. Grâce à la réserve d'intérêts, un excédent de couverture temporaire n'entraîne pas une rémunération supplémentaire irréparable et rétrospectivement trop élevée. La réserve d'intérêts est donc un instrument adéquat pour résoudre le conflit d'objectifs inhérent aux institutions collectives et communes entre le risque de dilution et celui du découvert. ■

**Samuel Lisse**  
**David Schiess**